

Compte rendu de séance

Séance du 22 MARS 2019

L'an 2019 et le 22 mars à 21 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de Madame CHAPUIS Lysiane, le Maire

Présents : Mme CHAPUIS Lysiane, Maire, Mme BOURDOIS Muguette, Mme GROENEWEG Elizabeth, M. NAUDIN Gérard, Mme PASQUET Christine.

Absents :

M JACHIMOWIEZ Jordan et M. LEFRANC Jonathan
Mme CAILLIERE-GAUTIER Karine a donné pouvoir à M Jean-Yves BRAULT
Mme Christine PASQUET a donné pouvoir à Mme Lysiane CHAPUIS

Date de la convocation : 19 /03/2019

Date d'affichage : 19/03/2019

A été nommée secrétaire : M Jean-Yves BRAULT

1. APPROBATION DE LA SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2018

*Il convient de rajouter la présence de Mme Karine CAILLIERE GAUTIER qui n'apparaît pas.
Approuvé à l'unanimité*

1. TRAVAUX SECURISATION DU CENTRE BOURG

Suite à la réunion du mercredi 20 mars avec la Direction Départementale des Routes, Madame le Maire informe les conseillers que le projet initial de la création d'un plateau surélevé dans le centre bourg ne peut pas être réalisé. Ce plateau surélevé attenant à la place unique du village (place de l'église - boulangerie) ne peut se réaliser qu'au moment de la réfection de cette dite place. La commune ne peut cette année s'engager dans des travaux d'une telle importance. En revanche, les écluses à l'entrée du Bourg dans la descente en provenance de Châtillon Coligny ou Dammarie Sur Loing sont réalisables.

Madame le Maire informe les conseillers qu'il y a déjà les marquages au sol pour avoir un aperçu.

Les travaux de sécurisation du bourg cette année seront la création de deux écluses et le retrait des dos d'âne dans le bourg qui sont devenus avec le temps accidentogènes.

Madame le Maire présente les devis de l'entreprise TPCM l'un d'un montant de 14 567 euros HT soit 17 480,40 euros TTC pour la réalisation des deux écluses et l'autre d'un montant de 1763 euros HT soit 2115,60 euros TTC pour le retrait des ralentisseurs dans le Bourg.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil Municipal ACCEPTENT le devis de TPCM d'un montant de 14 567 € HT soit 17 480,40 euros TTC pour la réalisation de deux écluses à

l'entrée du bourg et le devis de 1763 euros HT soit 2 115,60 € TTC pour le retrait des ralentisseurs existants dans le bourg.
Et CHARGENT Madame le Maire de toutes les formalités s'y rapportant.

2. CONCERT DES ESTIVALES SAMEDI 17 AOUT DANS L'EGLISE

Madame le Maire informe les conseillers que cette année les Estivales en Puisaye ont décidé de donner un concert dans l'église d'Aillant le samedi 17 août à 17h.
Pour les aider dans l'organisation de leurs concerts « estivales » donnés dans différentes communes, ils sollicitent la commune d'Aillant sur Milleron pour une subvention de 1000 euros pour l'année 2019.

Madame le Maire informe les conseillers que d'ordinaire il faut attendre le vote du budget pour décider de l'attribution des subventions de l'année. Mais étant donné que le samedi 6 avril Madame le Maire assistera à la réunion de l'organisation des Estivales elle souhaiterait pouvoir leur apporter une réponse à leur demande de subvention.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil **ACCEPTENT** à l'unanimité le versement d'une subvention de 1000 euros aux Estivales pour l'année 2019.
Et CHARGENT Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches s'y rapportant.

3. SPECTACLE POUR LA FÊTE INTERGENERATIONNELLE DU SAMEDI 7 DECEMBRE

Madame le Maire informe les conseillers que si cette année la commune souhaite offrir aux enfants un spectacle lors de notre fête intergénérationnelle, il faut réserver maintenant un artiste pour décembre. Madame le Maire demande aux conseillers ce qu'ils préféreraient un spectacle de magie ou un conte musical. Et quel budget ils souhaitent y consacrer.

Les conseillers préfèrent un conte musical qui changerait des spectacles de magie que l'on fait d'ordinaire et proposent la somme de 800 euros. Madame le Maire les informe que lors du prochain Conseil Municipal le 12 avril, il sera proposé aux Conseillers plusieurs devis pour des contes musicaux.

4. OUVERTURE DES CREDITS EN INVESTISSEMENTS

Madame le Maire informe les conseillers que nous avons déjà effectué les restes à réaliser en investissement de l'année 2018.

Il convient maintenant d'ouvrir les crédits en investissements, ce qui signifie autoriser le paiement des factures des travaux de 2019 déjà commencés avant le vote du budget 2019.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal **DECIDENT** à l'unanimité l'ouverture des crédits en investissement.

Et CHARGENT Madame Le Maire des formalités s'y rapportant.

5. FINALISATION DE LA PREPARATION DU BUDGET 2019 POUR LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL 2019.

Madame le Maire souhaite faire un point sur le budget 2019 qui sera voté lors du prochain conseil municipal le Vendredi 12 avril.

Cette année, les travaux, autres que les investissements seront : la remise en état des chemins communaux. Des travaux de signalisation vont être réalisés sur la route de Rogny aux intersections des Potinières, des « Grands et Petits bergers ». Mme GROENEWEG souligne que le miroir installé à l'entrée du bourg en arrivant de la route de Rogny est très apprécié.

QUESTIONS DIVERSES

- **ORGANISATION DES FESTIVITES 2019 ORGANISEES PAR LA COMMUNE**

14 JUILLET :

Madame le Maire propose aux conseillers de faire des jeux pour les enfants l'après midi en association avec des parents bénévoles. Il serait bien de reprendre une structure gonflable qui a tant de succès auprès des enfants. Madame le Maire propose également de maintenir le bal du soir et de voir pour une proposition d'un repas. Les conseillers approuvent la structure gonflable et le bal, pour le repas les conseillers attendent des propositions.

SALON DU LIVRE ET FETE DE LA POMME - DIMANCHE 13 OCTOBRE

Il faut commencer à réunir des exposants et à démarcher des écrivains pour le salon, voir avec le comité des fêtes pour le débit de boisson. Il faut également prévoir des personnes pour le montage et démontage du ou des barnums.

FETE DU PATRIMOINE

Madame le Maire propose aux conseillers de faire la fête du patrimoine autour des monuments de la commune avec des sketches de l'association LAC autour du lavoir sur le thème des lavandières et « des commérages qui se racontaient au lavoir des villages ». Pour clôturer cette journée, un feu d'artifice clé en main serait tiré à l'étang pour un coût d'environ 800 € pour une durée de 8 minutes. Les conseillers trouvent l'idée très bien.

FETE INTERGENERATIONNELLE SAMEDI 7 DECEMBRE

Comme chaque année le repas offert à tous les aînés est maintenu et compte tenu de la qualité du service du restaurant « le relais de Dampierre », un devis leur sera demandé et le menu sera décidé lors de la commission sociale de novembre. Cette année il y aura toujours un bon d'achat de 20 euros pour chaque enfant à utiliser chez madame PAYSE pour l'achat d'un cadeau. Un spectacle pour les enfants sera prévu.

- **REZO POUCE**

C'est un dispositif mis en place sur toutes les communes pour faciliter le transport via autostop pour les personnes sans véhicule et les conducteurs. Il faut au préalable s'inscrire sur le réseau et obtenir sa carte, soit comme conducteur, soit comme demandeur. Par la suite les personnes intéressées peuvent, soit avec l'application, soit avec un simple panneau sous les arrêts, demander à être véhiculé.

Madame le Maire informe les conseillers que le 8 avril à St Germain des Prés aura lieu le lancement de Rézo pouce, Madame le Maire y assistera. Madame le Maire informe également les conseillers que deux panneaux ont été posés sur la commune, deux supplémentaires ont été commandés pour créer un arrêt aux Chapelles et un à l'entrée du chemin du bois de la bête, car ces deux points d'arrêts sont sur le grand axe Châtillon Coligny.

- **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 FEVRIER 2019**

Los du conseil communautaire il a été question de la réouverture de l'arboretum des barres pour deux ans grâce à l'implication sans faille de la Communauté de Communes en la personne du Président M Albert FEVRIER, de la Direction Général des Services Mme Delphine COURBIER et au très fort soutien de

Monsieur le Sous-préfet. Une visite est prévue par le président de la Communauté de Communes sur un autre Arboretum pour voir leur fonctionnement et les aspects positifs qui peuvent être apportés à l'Arboretum de Nogent sur Vernisson.

- **CONSEIL D'ECOLE**

Le 19 mars a eu lieu le conseil d'école de Saint Maurice, l'inspectrice au côté de la directrice a fait le point sur l'enquête climat au sein de l'école de Saint Maurice ; il en est ressorti un climat encourageant et un bon enseignement. Les enseignants ont remercié Madame le Maire d'Aillant sur Milleron pour les ordinateurs donnés par le Département et restaurés, installés spécialement pour les écoliers du primaire. Les enfants sont ravis.

- **CFA**

Mme Elizabeth GROENEWEG fait le point sur la dernière réunion du CFA où il en est ressorti une nouvelle loi sur l'apprentissage car l'apprentissage en France décline et garde cette mauvaise image.

Prochain Conseil Municipal le vendredi 12 avril 2019 à 20h30.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22h30.